



SOCIETE GUADELOUPEENNE DE CONSTRUCTION
(SOSYETE GWADLOUPEYEN DE CONSTRUCTION)
56 LES SEUILS PORTE N° 5602 LE RAISET 97139 ABYMES
TEL. (0590)83 58 20 - FAX (0590)83 83 05 - E-mail: sogwac@wanadoo.fr

Nom

Commune :

Date

PIECES A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT
--

SITUATION FAMILLIALE ET SOCIALE DU DEMANDEUR

- Copie du livret de famille (toutes les pages).
- Copie de la pièce d'identité pour tous les occupants majeurs (en couleur).
- Jugement de divorce (en cas de divorce).

RESSOURCES DE TOUS LES OCCUPANTS

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition pour toutes les personnes occupant le logement (complet).
- Justificatif d'activité ou de non activité de toutes les personnes de plus de 16 ans (certificat de scolarité, inscription Pôle emploi, etc...) et copie de la pièce d'identité en couleur.
 - *- Salarié : 3 derniers bulletins de salaire
 - *- Non salarié : décompte Pôle Emploi, ARS, RSA, attestation CAF
 - *- Retraité : attestation pension vieillesse, et retraite complémentaire CGSS, CGRR...

SITUATION D'ENDETTEMENT DU DEMANDEUR

- 3 Derniers relevés de compte bancaire
- R.I.B. relevé d'identité bancaire
- Tableau d'amortissement, si prêt en cour

JUSTIFICATIF CONCERNANT LA PROPRIETE FONCIER ET DU LOGEMENT

1/ Si propriétaire logement et foncier : Taxe foncière N-1, Relevé de propriété bâti et non bâti et Plan cadastral du terrain (moins de 1 an).

2/ Si propriétaire du logement et non du foncier: Taxe foncière N-1 ou modèle H1, Autorisation du propriétaire d'améliorer le logement + copie pièce d'identité, ou si Domaine Public ; Attestation d'occupation et autorisation de réaliser des travaux.

3/ Si droit d'usage du logement (autre que location) et non propriétaire du foncier : Relevé de propriété du bâti et non bâti et Plan Cadastral du terrain (moins de 1 an), Bail emphytéotique ou bail à construction pour une durée sup. 15 ans.

4/ Si propriétaire du logement mais foncier en indivision/ succession : Taxe foncière N-1 ou modèle H1, Relevé de propriété bâti et non bâti et Plan cadastral du terrain (moins de 1 an).

5/ Si logement et foncier en indivision/ succession : Taxe foncière N-1 ou modèle H1, Relevé de propriété bâti et non bâti et Plan cadastral du terrain (moins de 1 an), copie du livret de famille du propriétaire, Autorisation des indivisaires d'effectuer les travaux + Pièces d'identité.

ANCIENNETE DE LA CONSTRUCTION

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture EAU/EDF) hors téléphonie.
- Justificatif de l'âge de la maison de + de 10 ans (Facture EAU/ EDF, taxe foncière, contrat d'abonnement ou attestation à EDF ou Régie des eaux).
- Frais de dossier : **180€***. Majorés de 20% pour les dépendances soit : **216€***
***Cette somme sera versée lors de la constitution du dossier.**

N.B. En fonction des informations portées sur le relevé de propriété, d'autres pièces complémentaires pourront être réclamées.